



MAIRIE DE THIL
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Vendredi 13 avril 2018 à 19 heures 30

Présents : Céline FRAYARD - Cécile DARGASSIES - Jean-Matthieu CANCHES – Sophie CARLI
Vanessa ARNASSAN – Delphine DARBAS - Caroline GRAIRE - Jean-Luc LÉZAT – Mark
MANAC’H – Thierry MORGANT - Jean-Claude PANNEBIAU – Bruno PASQUIER – François
RAYBAUD -

Absents - Excusés : Robert ARMENIER – Sophie DUCOUX -

Ont donné pouvoir : Robert ARMENIER à Cécile DARGASSIES – Sophie DUCOUX à Jean-
Claude PANNEBIAU

Convocation du 9 avril 2018
Secrétaire de séance : Bruno PASQUIER

Madame Céline FRAYARD déclare le quorum atteint, le conseil peut valablement délibérer –
ouverture de la séance 19 heures 30.

Madame le Maire interroge les Membres du Conseil sur d'éventuelles remarques à formuler sur le
compte rendu de la réunion du 19 mars 2018 – sans remarque de la part des conseillers ;

Le compte-rendu est adopté à 1 Abstention : Robert ARMENIER
13 VOIX : POUR

Arrivée de Monsieur Jean-Matthieu CANCHES

ORDRE DU JOUR :

-1- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : Madame Céline FRAYARD Maire de la
Commune, laisse la parole à Madame Cécile DARGASSIES qui distribue le comparatif réalisé
budgétisé 2017 aux membres présents.

En section de fonctionnement :

Le montant des dépenses s'élève à	513 467.91 €
Le montant des recettes à	706 570.85 €

Le résultat est excédentaire de 193 102.94 € sur l'exercice 2017.

Le résultat de clôture avec un résultat excédentaire cumulé des années précédentes de 277 821.16 €
s'élève à **470 924.10 €** qui seront à affecter sur l'exercice 2018.

Elle reprend ensuite les chapitres un à un.

En dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 : Charges à caractère général 147 039.63 €

Elle interroge les membres du Conseil sur d'éventuelles questions et à la suite apporte les précisions suivantes :

A Madame Vanessa ARNASSAN : Concernant l'article 6135 locations mobilières

il s'agit de la location des photocopieurs de l'école et de la Mairie – du serveur ged open bee – de la location d'une mini pelle pour réaliser les abords du city-stade – de la location d'une nacelle pour la pose des illuminations du village et l'élagage des arbres –

La dépense excédentaire correspond à la location d'une mini pelle et d'un rouleau pour compacter les abords du city-stade – cet aménagement n'avait pas été prévu à l'établissement du budget primitif 2017 –

Prévisions sur cet article : 4000 € - pour une dépense de 6371.74 €

Chapitre 012 : Charges de personnel 272 718.49 €

Sans question sur ce chapitre Madame Cécile DARGASSIES énumère les chapitres suivants :

Chapitre 022 : Dépenses imprévues en fonctionnement – somme budgétisée au cas où –
Aucune somme n'a été prélevée.

Chapitre 023 : virement section investissement : montant destiné à traduire dans le budget la part d'excédent de fonctionnement couvrant le remboursement du capital des emprunts à échoir au cours de l'exercice –

Prévisions sans exécution.

Chapitre 042 : Amortissements 5 656.43 €
Valeur comptable des broyeurs cédés 5 600.53 € 11 256.96 €
(prix d'achat)

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante 70 906.16 €

Chapitre 66 : Rbst intérêts des emprunts 11 546.67 €
réglés dans l'exercice

Chapitre 67 : Titres annulés sur exercices antérieurs
somme inscrite au cas où le Comptable Public demanderait
à annuler des recettes irrécouvrables – il n'y en a pas eu
sur 2017.

TOTAL 513 467.91 €

En recettes de fonctionnement :

Chapitre 002 : Excédent antérieur reporté fonctionnement
277 821.16 €

Chapitre 013 : Atténuations de charges 1 891.74 €
Indemnités Journalières Accident de Travail de Michel

Article 7761/042 : opération d'ordre
Différence entre achat et revente des broyeurs 4 600.53 €

Chapitre 70 : Produits des services 36 848.76 €
Article 7067 Redevances Périscolaires ; entrent dans cet Article l'encaissement des repas cantine pour 2.80 € et La participation à la garderie du mercredi et à la navette Jusqu'à Launac.
Article 70878 Remboursements par autres redevables Charges locatives appartement Presbytère

Chapitre 73 : Impôts et taxes 356 447.00 €

Chapitre 74 : Dotations et participations 295 622.28 €
Dotations forfaitaires reçues de l'Etat.
En réponse à Monsieur Bruno PASQUIER, Mme Cécile DARGASSIES indique que l'Article 7482 Compensation pour perte de la taxe additionnelle aux Droits de mutation est difficile à estimer – s'agissant Là de taxes perçues par la commune sur les ventes Immobilières à hauteur de 1.2 % du prix des cessions. Recette estimée au minimum.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante 6 457.10 €
Location de l'appartement

Chapitre 76 : Produits financiers 3.06 €

Chapitre 77 : Produits exceptionnels 4 700.38 €
Avoir de la Sté RICOH trop versé à la reprise du
Photocopieur 1 537.41 €
Vente des broyeurs 1 000.00 €
Rbst Assurance 2 162.97 €

TOTAL 706 570.85 €
=====

En section d'investissement :

Le montant des dépenses s'élève à 143 677.98 €
Les recettes à 209 531.33 €

Le résultat dégagé est excédentaire de 65 853.35 € sur 2017.

Le résultat de clôture avec un résultat excédentaire cumulé des années précédentes de 353 029.23 € s'élève à **418 882.58 €** cette somme sera reportée sur le budget primitif de 2018 au chapitre 001 excédent d'investissement reporté.

Cécile DARGASSIES reprend également les chapitres d'investissement un à un :

Les Dépenses :

Chapitre 020 : Somme budgétisée ne devant pas excéder 7.5 % des dépenses réelles – au cas où – réserve non utilisée sur 2017.

Article 192/040 : Opération d'ordre constatant la moins-value sur la vente des deux broyeur
opération comptable **4 600.53 €**

Article 21312/041 Opération d'ordre
Pour intégrer l'écriture passée sur l'article 2031 en 2016 diagnostic réalisé pour l'ancien logement de fonction (à savoir conserver ou détruire ce bâtiment) les travaux seront entrepris la somme est imputée sur l'article d'immobilisation **720.00 €**

Chapitre 16 : Remboursement du capital des emprunts **21 983.03 €**

Article 1641 Emprunts réalisés auprès des banques

Article 16873 Dettes envers le Département

Il s'agit d'emprunts à taux zéro consentis par le Département

A la demande de certaines subventions notamment pour les

Travaux entrepris au cimetière.

Chapitre 20 : Frais d'étude ADAP **3 240.00 €**

Etude faite sur l'accessibilité des bâtiments communaux

Aux personnes à mobilité réduite

Chapitre 204 : Pool routier **5 464.64 €**

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles **107 669.78 €**

Elle précise les divers investissements réalisés :

Le City-stade – la sécurisation des écoles – le remplacement de la porte des vestiaires –

l'achat d'un onduleur – d'un broyeur – d'une tondeuse autoportée – d'une cellule de refroidissement pour la cantine.

TOTAL **143 677.98 €**
=====

Les Recettes

Chapitre 001 Solde d'investissement reporté

353 029.23 €

Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement

somme dégagée pour couvrir le remboursement du capital des emprunts de l'année – sans écriture –

Chapitre 040 : Opérations d'ordre 11 256.96 €
Ventes broyeurs 5 600.53 (prix achat)
Amortissements 5 656.43

Article 2031/041

Frais d'étude logement de fonction pour annuler
L'écriture de 2016 passée sous l'article 2031 720.00 €

Chapitre 10 : Dotations fonds divers 174 921.63 €

Fonds de compensation TVA 7073.39 – TVA
récupérée sur les dépenses d'investissement à
hauteur de 15.761 %
taxes aménagements (Urbanisation) 17 848.24
virement de la section de fonctionnement 150 000
choix fait l'année dernière de capitaliser cette
somme sur le résultat cumulé excédentaire de la section
de fonctionnement.

Chapitre 13 : Subventions d'investissement 22 632.74 €

1323 Subvention du Département pour l'aire de jeux
Rue du château changement du revêtement et fresques
Murales – pour l'acquisition de la tondeuse et du broyeur
3 440.55 €

1328 Autres – Fondation du Patrimoine Dons et solde de
Subvention pour la restauration des vitraux 9 892.19 €

1342 Amendes de police pour l'arrêt de bus et le plateau
Traversant – les travaux seront engagés – 9 300.00 €

TOTAL 209 531.33 €

Résultat excédentaire global de clôture : 889 806.68 €

Des restes à réaliser ont été reconduits en fin d'exercice sur 2018 à hauteur de 49 542 € dans les dépenses engagées et de 30 452 € en recettes accordées – ce qui génère un besoin de financement en investissement de 19 090 €.

Madame le Maire sort de la salle et ne participera pas au vote.

Le compte administratif ainsi présenté a été adopté à 12 VOIX : POUR – 2 ABSTENTIONS : Jean-Claude PANNEBIAU – Sophie DUCOUX.

-2- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 :

Madame Céline FRAYARD, Maire de la Commune, revient en salle et laisse la parole pour ce deuxième point à Cécile DARGASSIES, qui présente les résultats validés par la Trésorière de Grenade. Le compte de gestion retrace le même résultat que le compte administratif tenu par la Commune :

Section de fonctionnement résultat excédentaire 2017 : 193 102.94 €
Résultat excédentaire de clôture : 470 924.10 €

Section d'investissement résultat excédentaire 2017 : 65 853.35 €
Résultat excédentaire de clôture : 418 882.58 €

Résultat excédentaire cumulé : **889 806.68 €**

Madame le Maire soumet au Vote : 2 ABSTENTIONS Jean-Claude PANNEBIAU et Sophie DUCOUX - 13 VOTES : POUR.

-3- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017 :

Madame le Maire cède la parole à Madame Cécile DARGASSIES, qui indique que les membres de la Commission Finances ont fait le choix d'affecter en section d'investissement 200 000 € sur les 470 924.10 € de résultat excédentaire cumulé de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2017.

Ces 200 000.00 € paraîtront sur l'article 1068 en recette d'investissement, l'excédent arrondi conservé en section de fonctionnement de 270 924.00 € sera inscrit en recette sur le chapitre 002 : excédent antérieur reporté – dans le budget primitif de 2018.

Elle précise que tout résultat affecté à l'investissement ne peut plus revenir dans le fonctionnement, c'est pourquoi le choix a été fait de ne pas virer l'intégralité de la somme.

Madame le Maire soumet au vote – l'affectation du résultat 2 ABSTENTIONS Jean-Claude PANNEBIAU – Sophie DUCOUX – 13 POUR.

-4- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018 :

Madame Cécile DARGASSIES prend la parole et présente les propositions de taux d'imposition venant de la Commission finances – augmentation en taux 0 % - produit attendu 293 518 €

TAXES	TAUX exercice précédent 2017	TAUX voté exercice 2018	BASES	PRODUIT
Taxe d'habitation	14.50 %	14.50 %	1 094 000	158 630
Taxe foncière sur propriétés bâties	14.72 %	14.72 %	680 700	100 199
Taxe foncière sur propriétés non bâties	74.63 %	74.63 %	46 500	34 689
TOTAL				293 518

Les taux restent identiques.

Nouveauté : Les bases sont fixées depuis 2018 en fonction des taux de variations entre novembre 2016 et novembre 2017 de l'indice des prix à la consommation harmonisée (INSEE) augmentation d'environ 1.24 % - l'état ne décide plus en la matière.

VOTE : 2 ABSTENTIONS : Jean-Claude PANNEBIAU – Sophie DUCOUX – 13 VOTES : POUR.

Madame Vanessa ARNASSAN rajoute, mais alors le citoyen verra son impôt augmenter, Oui mais du seul fait de la hausse des bases.

-5- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 :

Madame le Maire demande à Madame Cécile DARGASSIES de présenter le Budget Primitif 2018 de la Commune.

Cette dernière présente le document remis en séance à chaque conseiller, elle énumère les divers chapitres du budget primitif tels que finalisés par la Commission finances.

En section de Fonctionnement Dépenses :

Chapitre 011 : 316 598 €

Elle précise qu'une somme a été inscrite sur l'article 6042 pour couvrir les repas livrés suite à l'arrêt maladie de la cantinière.

le budget a été équilibré sur les articles 6068 et 615221

Chapitre 012 : 373 865 €

Concernant les charges de personnel, le budget a été équilibré sur l'article 6411 personnel titulaire.

Sur l'article 6248 autre personnel extérieur a été Prévu le mandatement du personnel mis à disposition par une Association d'insertion pour pallier aux remplacements de la cantinière et de l'aide cantinière jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Chapitre 022 : Dépenses imprévues 41 000 €

somme ne devant pas excéder 7.5 % des dépenses réelles

Chapitre 023 : Virement à la section d'Investissement 23 000 €

somme dégagée pour couvrir le remboursement du capital des emprunts

Chapitre 042 : Amortissements 5 784 €

immobilisations incorporelles

Chapitre 65 : Autres charges courantes 186 931 €

Budget équilibré sur les articles 6531 Indemnité des élus et 6574 subventions de fonctionnement aux Associations et autres personnes de droit privé

Chapitre 66 : Charges financières 10 667 €

Remboursement des intérêts des emprunts

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles 2 000 €

Titres annulés sur exercices antérieurs

TOTAL DES DEPENSES 959 845 €

=====

En section de Fonctionnement Recettes :

Chapitre 002 : excédent reporté 270 924 €

Sur résultat cumulé à la clôture de 2017 –
470 924 € – 200 000 € virés en investissement

Chapitre 013 : Atténuations de charges 110 €

Remboursement des Indemnités journalières de
L'aide cantinière

Chapitre 70 : Produits des services 33 623 €

Article 70311 : Concessions cimetièrre 120 €

Article 70323 : RODP 303 €

+ redevance de 100 € de Free cette année

Article 7067 : Redevances cantine 32 000 €

Article 70878 : Charges locatives 1 200 €

Chapitre 73 : Impôts et Taxes 360 901 €

Article 73111 : Taxes votées 293 518 €

Article 73211 : Attributions CCSG 22 703 €

Article 73223 : FPIC 21 000 €

Fonds de recettes des collectivités reversé
aux communes les plus défavorisées.

Article 7343 : Taxes sur les pylônes 23 680 €

Chapitre 74 : Dotations et participations 287 560 €

Articles 7411 – 74121 et 74127 Dotations données Par l'Etat

Article 744 : FCTVA depuis 2017 récupération de TVA sur les travaux d'entretien des bâtiments
publics et de la voirie

Article 74712 : Remboursements Emplois avenir

Article 7478 : Participation CAF pour Contrat Enfance Jeunesse

Article 7482 : Droits de mutation en fonction des transactions immobilières sur la commune

Articles : 74834 et 74835 compensations de l'Etat suite aux exonérations accordées

Chapitre 75 : Revenus des immeubles 6 600 €

Chapitre 77 : Produits exceptionnels 127 €

TOTAL DES RECETTES 959 845 €

En section d'investissement Dépenses :

Chapitre 020 : Dépenses imprévues 35 000 €

Chapitre 041 : opérations patrimoniales 171 081 €

204412 Tx Urbanisation RD 58 – 135 000 € (reste à la charge de la Commune) - Etude ADAP
affectée sur les bâtiments communaux - 21311 Mairie 842.00 € - 21312 Ecoles 691.00 € - 21318

Autres Bâtiments publics 1 709.00 € - 2138 Préfabriqué Ecole 32 839.00 € rétrocedé par le Département pour inscription dans l'inventaire communal.

Chapitre 16 : Remboursement du capital des emprunts 22 275 €

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles 9 252 €

Article 2031 : Etudes Axe Ingénierie Tx RD 58

Chapitre 204 : Pool routier 5 465 €

Chapitre 21 : Immo corporelles 629 306 €

2111 Achat d'un terrain nu Route de Lévignac 17000 €

2128 Autres agencements

visiophone RAR 16 794 € - sécurisation des écoles.

Réaménagement ancien terrain de tennis 2 7500 €

Barrière City-stade 696 € RAR

21311 Hôtel de ville 91 716 €

Une étude thermique vient d'être réalisée par l'intermédiaire de la Communauté de communes – pour l'obtention d'une aide financière à hauteur de 70 % les travaux devront être entrepris avant la fin de l'année. La climatisation est à remplacer à la salle des mariages – pourquoi pas dans ce cadre ?

21312 Bâtiments scolaires

Travaux à entreprendre sur le groupe scolaire 300 000 € (ADAP et aménagements validés en Conseil Municipal) – (Madame le Maire indique avoir reçu un courrier de la Préfecture, l'Etat nous subventionne à hauteur de 30 % sur les travaux de restauration de l'école – une aide au moins équivalente est attendue du Département)

RAR 22 800 € - Mission SPS – bureau de contrôle et Maîtrise d'œuvre.

21318 Autres Bâtiments publics

Réfection de la toiture de l'ancienne poste dans le cadre du Contrat de territoire 19 000 € - et aménagements éventuels Intérieurs pour 40 000 €.

L'église : Stockage de la chaire et du retable par une Entreprise agréée par la DRAC 5 100 € - pour éviter une plus grande détérioration.

40 000 € ont été évalués pour des travaux extérieurs.

Madame DARGASSIES cède la parole sur ce point à Monsieur François RAYBAUD qui évoque les problèmes d'humidité sur les murs du fonds orientés Nord et Nord-Ouest de l'église – « il va peut-être falloir piquer les murs extérieurs sur une hauteur de 2.5 à 3 mètres pour remédier à ce problème »

N'y a-t-il pas une garantie sur les travaux ?

Oui – une garantie décennale. Mais nous sommes dans l'attente d'un résultat d'expertise.

Il rajoute que les travaux de restauration concernaient deux phases – l'extérieur et l'intérieur de l'église. Il y a eu une volonté municipale de faire l'intérieur avant l'extérieur – alors que le Maître d'œuvre préconisait de réaliser les travaux extérieurs pour éviter ces désagréments.

Par conséquent on attend l'avis d'un expert, expert aussi auprès de la cour d'appel du Tribunal qui nous donnera également un avis juridique, en regardant le marché, le contrôle des réunions etc...

Madame Cécile DARGASSIES indique que des courriers ont été envoyés aux Entreprises, les Entrepreneurs pensent ne pas être en tort – s'agissant d'un choix de la municipalité...

2152 Installations de voirie – 4 000 € ont été prévus pour l'acquisition de panneaux directionnels.

21561 matériel roulant - 25 000 € pour le remplacement du véhicule utilitaire (à étudier).

2183 matériel de bureau et informatique – 7 200 € prévus pour l'acquisition de vidéoprojecteurs aux écoles.

2188 acquisition de matériel : climatisation salle des mariages - aspirateur de feuilles – cuve double fond pour le gas-oil – batteries pour le matériel électrique – 12 500 €.

Article 4581 : travaux RD 58 **180 000 €**

TOTAL DES DEPENSES 1 052 379 €

=====

Investissement Recettes :

Chapitre 001 : Solde investissement reporté **418 882 €**

Chapitre 021 : Virement du fonctionnement **23 000 €**
Couverture du capital des emprunts

Chapitre 040 : Amortissements **5 784 €**
Immobilisations incorporelles

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales **171 081 €**

1323 : Préfabriqué rétrocédé par le Département : 32 839.00 € (prix initial) – 2031 : Frais d'étude ADAP 3 242.00 € - 4582 : Tx urbanisation RD 58 reste à la charge de la Commune 135 000 €

Chapitre 10 : Dotations **226 969 €**

200 000 € excédent de fonctionnement capitalisé

16 969.00 € FCTVA

10 000 € Taxes d'aménagement en fonction des permis déposés

Chapitre 13 : Subventions **161 663 €**

Évaluées à 30 % du hors taxes mais peuvent être perçues sur 2019

Subventions accordées par le Département : 17 000 € pour la sécurisation des écoles – 652 € pour l'achat de l'éplucheuse – 12 800 € pour l'aménagement du city-stade.

Subvention accordée par le Pays-Tolosan : 12 799 € pour le city-stade.

Subvention accordée par l'Etat : 55 787 € pour le groupe scolaire.

Subventions attendues du Département sur les investissements suivants : Véhicule utilitaire - Cellule de refroidissement - Compresseur - Vidéoprojecteurs - Porte des vestiaires - Groupe scolaire - Toiture de l'ancienne poste.

Article 4582 : Aide sur les Tx RD 58 **45 000 €**

TOTAL DES RECETTES 1 052 379 €

=====

Les deux sections sont parfaitement équilibrées.

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir approuver le Budget Primitif 2018 ainsi présenté.

Le Budget ainsi présenté est approuvé à 13 VOIX : POUR – 2 ABSTENTIONS : Jean-Claude PANNEBIAU – Sophie DUCOUX -

Informations et questions diverses :

Madame le Maire indique qu'un conseil sera réuni prochainement pour voter les subventions aux Associations.

Madame Cécile DARGASSIES indique à Monsieur Jean-Claude PANNEBIAU que les études financières rétrospectives et prospectives réalisées par l'ATD sont consultables en Mairie.
Monsieur Jean-Claude PANNEBIAU viendra les examiner.

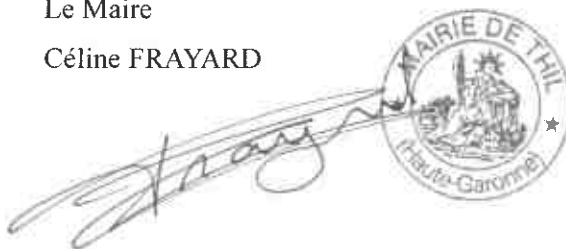
Monsieur Jean-Matthieu CANCHES fait part des remerciements chaleureux et unanimes des parents d'élèves et des enseignantes de l'élémentaire pour la participation communale au voyage scolaire au Futuroscope.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Céline FRAYARD déclare la séance levée à 20 heures 53.

Fait à Thil, le 17 avril 2018

Le Maire

Céline FRAYARD

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'C. Frayard', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE THIL' at the top and 'Haute-Garonne' at the bottom, with a small star on the right side. The center of the seal features a heraldic emblem.